

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2022

AVIS

14 Décembre 2021



Rapporteur

Bernard SILVESTRO

Président de la commission Finances et Fonctionnement

Assisté de Christiane GAU, Chargée de Mission

Cet avis a été adopté à l'unanimité

dans le cadre d'une saisine obligatoire

Etude conduite par la commission Finances et Fonctionnement

SOMMAIRE

I.	PREAMBULE	4
1.	REMERCIEMENTS.....	4
2.	ELEMENTS DE CONTEXTE	4
II.	ELEMENTS PRESENTES PAR LA REGION	4
1.	LE CONTEXTE ECONOMIQUE	4
2.	LES PRIORITES ANNONCEES	4
3.	DES HYPOTHESES POUR 2022 ET UNE TRAJECTOIRE FINANCIERE POUR LA MANDATURE:	5
III.	PRINCIPALES OBSERVATIONS DU CESER SUR CES ORIENTATIONS	5
1.	SUR L'ENSEMBLE DU DOCUMENT ET DES AUDITIONS.....	5
2.	SUR LES PRIORITES ANNONCEES ET LA STRATEGIE BUDGETAIRE.....	6
3.	SUR LA QUESTION DE L'EVALUATION DE L'ACTION REGIONALE	7
4.	SUR LES DECLINAISONS SECTORIELLES DES ORIENTATIONS PRESENTEES	7
a.	<i>Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation</i>	<i>7</i>
b.	<i>Solidarité.....</i>	<i>7</i>
c.	<i>Agriculture, Forêt, Pêche, Mer et Littoral.....</i>	<i>8</i>
d.	<i>Aménagement du Territoire.....</i>	<i>8</i>
e.	<i>Transports Publics Régionaux et Eco mobilité</i>	<i>8</i>
f.	<i>Economie et Emploi</i>	<i>9</i>
g.	<i>Formation Professionnelle, Apprentissage</i>	<i>9</i>
h.	<i>Tourisme</i>	<i>9</i>
i.	<i>Lycées, Patrimoine et Investissements régionaux</i>	<i>9</i>
j.	<i>Culture, patrimoine culturel</i>	<i>10</i>
k.	<i>Sport, Jeunesse, Vie associative</i>	<i>10</i>
l.	<i>Environnement.....</i>	<i>10</i>
m.	<i>Relations internationales</i>	<i>10</i>
5.	SUR L'AEROPORT D'AVIGNON	11
IV.	CONCLUSION.....	11
	EXPLICATIONS DE VOTE	12

I. PREAMBULE

1. Remerciements

Le CESER remercie les personnes auditionnées par sa commission Finances et Fonctionnement dans le cadre de l'élaboration de cet avis :

M. Jean Pierre COLIN, Vice-Président du Conseil régional en charge des Finances et des partenariats de coopération

M. Alexandre DORIOL, Président de la Commission Finances , administration générale et ressources humaines du Conseil régional

Mme Raphaëlle SIMEONI, Directrice Générale des Services du Conseil régional

M. Frédéric AMEVET, Directeur des Finances par intérim

2. Eléments de contexte

Ce Rapport d'Orientations Budgétaires est le premier de la nouvelle mandature qui a débuté en juillet 2021. Il présente la stratégie budgétaire qui aura cours pendant la durée du mandat.

Il intervient à la fin d'un exercice 2021 assez exceptionnel et atypique, marqué par les bouleversements consécutifs à la pandémie du Covid-19.

II. ELEMENTS PRESENTES PAR LA REGION

1. Le Contexte économique

La stratégie de la Région a été construite dans un contexte d'incertitudes, encore marqué par les conséquences de la crise sanitaire, malgré une reprise économique constatée tant au niveau mondial, européen et national, qu'au niveau régional. Le FMI annonce une croissance de 6% en 2021 et 4,4% en 2022, après la chute en 2020 de 3.5 % ; L'INSEE indique une progression de l'économie française de 6,25% en 2021 et de 4% en 2022.

Cette embellie pourrait cependant être ralentie par divers écueils tels que des problèmes d'approvisionnements en matières premières, voire des pénuries, ce qui entrainerait des hausses de prix et un risque d'inflation. Il y a également des difficultés de recrutement dans de nombreux secteurs d'activités.

2. Les priorités annoncées

La Région énonce six axes de la politique qu'elle ambitionne de mettre en œuvre sur cette mandature :

- Faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur la plus belle région d'Europe en 2030
- Deux grandes causes régionales : la lutte contre le harcèlement scolaire et contre les violences faites aux femmes
- Renforcer nos moyens avec les crédits européens, et les crédits d'Etat du Contrat d'avenir
- Garder une COP d'avance : accélérer notre plan climat, dans tous les domaines
- Faire face à la crise sanitaire : agir et anticiper face à l'évolution de la pandémie
- Ancrer notre collectivité dans le XXIe siècle : une Région zéro papier, plus simple, plus proche, plus lisible

3. Des hypothèses pour 2022 et une trajectoire financière pour la mandature:

- Une augmentation globale des recettes de 2.1% pour atteindre un total de 2,164 Md€ (section investissement + section de fonctionnement) avec :
 - des recettes de fonctionnement qui devraient s'élever à 1 998,3 M€, en hausse (+ 6.1%)
 - des recettes d'investissement hors emprunt de 166.5 M€, en légère baisse (-2.9%)
- Une trajectoire financière qui est la suivante :
 - Renforcer l'épargne brute avec l'objectif de retrouver et de maintenir un taux supérieur à 20% pour les prochaines années (pour rappel, ce taux était de 18,8% au CA 2020 et de 22.3% au CA 2019).
 - Atteindre un niveau d'investissement de 600 M€/an
 - Contenir la capacité de désendettement sous la barre des 8 années

III. PRINCIPALES OBSERVATIONS DU CESER SUR CES ORIENTATIONS

1. Sur l'ensemble du document et des auditions

Ce rapport sur les orientations budgétaires, complété par les auditions sectorielles qui ont été réalisées, visent :

- les grandes orientations politiques c'est-à-dire la « feuille de route » de la nouvelle mandature
- la trajectoire financière attendue
- les orientations budgétaires pour 2022

Il est à noter que les auditions, pour certaines bien plus précises que le rapport présenté, ont apporté un éclairage différent et de nature à modifier le ressenti initial à la lecture du rapport. Par ailleurs, d'autres auditions sectorielles n'ont hélas pas apporté d'information supplémentaire par rapport au document de la saisine.

Concernant les grandes orientations politiques, le CESER estime qu'il aurait été plus pertinent de présenter en premier lieu la stratégie pour 2022, basées sur les compétences obligatoires de la Région, et représentent la plus grande part du budget régional, notamment les transports, la formation, les lycées, le développement économique, l'aménagement du territoire et soutien aux collectivités..., et dans un second temps les ambitions régionales pour la mandature.

Le CESER constate que des dispositifs qui mobiliseront une faible part du budget, sont fortement mis en avant : la lutte contre le harcèlement scolaire et contre les violences faites aux femmes, la sécurité, la santé...De plus le CESER note que l'intervention régionale dans le domaine du logement social n'apparaît pas dans les priorités de la Région.

Des indicateurs dans le domaine du champ social permettraient d'avoir une projection sur 2030 dans le cadre de l'objectif « faire de Provence Alpes Côte d'Azur la plus belle région d'Europe ».

Concernant les orientations budgétaires pour 2022, le rapport tel qu'il est présenté ne permet pas de voir les projets concrets qui seront démarrés ou poursuivis en 2022, ni les actions qui seront, quant à elles, limitées voire arrêtées, dans un contexte d'inévitable redistribution des moyens, compte tenu de la stratégie financière envisagée par l'exécutif régional.

De plus, les projections financières et comparaisons sont faites de BP à BP. Or, le budget 2021 a fait l'objet de 3 décisions modificatives faisant évoluer les données du BP 2021. La comparaison avec le CA 2021 estimé serait bien plus pertinente, ainsi que le CESER l'a déjà souligné à de nombreuses reprises.

2. Sur les priorités annoncées et la stratégie budgétaire

La Région affiche une ambition forte, dans un contexte économique et financier qui reste fragilisé par la crise sanitaire, et contrainte par une autonomie fiscale réduite, avec la maîtrise de seulement 10 % de ses recettes fiscales, constituées par le produit des taxes sur les certificats d'immatriculation, tandis que les autres recettes de fiscalité indirecte, sans possibilité d'action régionale sur leur produit, représentent désormais près de 70% des recettes de fonctionnement.

Au niveau des dépenses, hormis une présentation très détaillée du poste « dépenses de personnel (16,9% des dépenses réelles de fonctionnement au CA 2020), des informations sur les autres dépenses envisagées (c'est-à-dire sur plus de 80 % des dépenses de fonctionnement, et sur l'ensemble des dépenses d'investissement) sont absentes. Si l'on prend acte de l'annonce d'interventions renforcées dans les domaines des transports, de la rénovation des lycées, de l'économie, de la culture, il aurait été souhaitable d'avoir une déclinaison beaucoup plus étoffée pour juger de sa faisabilité.

Ces orientations intègrent des ressources nouvelles dans le cadre des plans de relance qui ont été mis en place pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire : plan de relance européen, plan de relance de l'État, et enfin plan de relance régional, en corrélation avec le contrat d'avenir. Là encore, le CESER aurait aimé en constater la déclinaison opérationnelle, la coordination avec les chantiers en cours, le calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Dans le même esprit, le CESER aurait aimé disposer des éléments permettant de distinguer les dépenses relevant des différents types de compétences (obligatoires, partagées, volontaristes...).

Concernant l'endettement, hormis l'annonce d'un accroissement prévisible du niveau d'endettement de la collectivité, le niveau d'emprunt nécessaire pour 2022 n'est pas évoqué.

La mise en œuvre de trajectoire financière et de la feuille de route de la Région pour cette nouvelle mandature seront impactées par de nombreux paramètres. L'équilibre sera très délicat à réaliser. La volonté de limiter à 8 ans la capacité de désendettement, les modalités de formation et d'affectation de l'épargne brute, les volumes d'investissement annoncés et le plus que doublement du volume des financements européens, constituent les termes d'une équation dont la résolution, en accord avec les axes politiques définis, nécessitera un pilotage particulièrement complexe. Le CESER y sera attentif.

Ces orientations budgétaires auraient donc demandé à être mieux renseignées, afin de bien illustrer et de faire comprendre leur lien avec chacune des six priorités annoncées.

3. Sur la question de l'évaluation de l'action régionale

Le CESER réitère sa demande à la Région de mettre en place un processus d'évaluation afin de mieux mesurer le bien-fondé et l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre.

Compte tenu des ambitions affichées de la région en matière environnementale, il serait également utile de présenter les grandes lignes du bilan du plan climat.

4. Sur les déclinaisons sectorielles des orientations présentées

La plupart des commissions du CESER ont pu entendre des élus régionaux en charge des différentes politiques. Cela leur a - parfois - permis, d'obtenir des éléments complémentaires et d'avoir un échange, pour relever les points présentés ci-après :

a. Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

La commission se réjouit avec intérêt de la présence de l'élue, Madame Josy Chambon et du DGA Monsieur Patrice Callet, qui ont apporté des explications relatives au rapport d'orientation budgétaire.

Elle prend acte de la volonté de l'Exécutif de poursuivre et d'amplifier globalement les orientations prises en matière d'enseignement supérieur et de recherche même si le document proposé n'en fait pratiquement aucune mention.

Les programmes dans ces deux secteurs ainsi que ceux liés à l'amélioration des conditions de la vie étudiante seront maintenus.

La commission note avec intérêt l'annonce d'une convention avec le CNRS autour de grands projets de recherche sur notamment l'hydrogène.

Par ailleurs, elle se félicite des orientations prises en matière de rapprochement entre le monde de la recherche et le tissu économique ainsi que de l'emploi des jeunes doctorants en écho à l'avis du CESER déjà voté le 15 décembre 2020.

Enfin, concernant la THD, la commission restera attentive au rythme de son déploiement sur le territoire régional ainsi qu'au maintien de la qualité des réseaux cuivre dans l'attente de leur substitution par la fibre.

b. Solidarité

La Commission se félicite du diagnostic et de l'engagement de la région autour des enjeux de santé.

A cet égard, si l'augmentation du nombre de places dans les écoles paramédicales est soutenue par la commission, l'enjeu de fidéliser les futurs professionnels de santé dans les établissements du territoire régional reste entier.

A cette fin, la Commission incite la Région à explorer la piste liée à la rémunération des étudiants contre engagement à servir.

En revanche, dans le document d'orientation budgétaire, la Commission déplore l'absence de toute référence aux politiques sociales, et donc au maintien de ses interventions dans le domaine de la solidarité, en particulier de la convention justice comme des appels à projets adressés aux centres sociaux autour de l'autonomie et de l'égalité Femme/Homme.

c. Agriculture, Forêt, Pêche, Mer et Littoral

La commission note les trois actions phares que la Région souhaite mettre en œuvre, en cohérence avec son Plan Climat, que sont la préservation de la biodiversité de la Méditerranée, la souveraineté alimentaire et l'irrigation agricole.

A travers ces trois actions phares et celles développées dans l'axe 4 de la feuille de route de la Région, complétées lors de l'audition de la vice-présidente en charge de l'agriculture, de la viticulture, de la ruralité et du terroir, la commission remarque que les orientations budgétaires sont dans la continuité de la politique menée ces dernières années avec, toutefois une inflexion pour prendre en compte les conséquences du changement climatique et agir sur la transition environnementale.

La commission insiste sur l'importance de la formation permettant une professionnalisation et une évolution des emplois dans les domaines agricoles, forestiers et marins et qui participe à l'installation de jeunes actifs dans ces domaines.

d. Aménagement du Territoire

La commission relève avec intérêt les évolutions des interventions de la Région auprès des communes et des intercommunalités qui permettent d'orienter les demandes d'intervention sur des projets de territoire avec un ciblage sur des thématiques en cohérence avec son Plan Climat : Gardons une COP d'Avance.

La commission note plus particulièrement la politique régionale en faveur des territoires de montagne issue, notamment, des Etats Généraux de la Relance, qui entre dans les préoccupations soulevées par le CESER dans le cadre de sa réflexion sur l'avenir des stations de montagne.

En outre, la commission ne manquera pas de suivre les étapes de modification du SRADDET et souhaite que le CESER puisse participer aux phases amont de son évolution afin d'apporter sa contribution au regard des réflexions qui ont été les siennes durant ces dernières années notamment en matière d'aménagement du territoire, de transport ou encore d'économie de la mer.

e. Transports Publics Régionaux et Eco mobilité

La commission prend note de la volonté régionale d'intervenir plus fortement sur les petites lignes ferroviaires et d'agir sur la complémentarité des différents modes de transports en commun sur son territoire. Elle relève également son engagement pour apporter une meilleure réponse en matière d'intermodalité.

La commission constate avec satisfaction l'effort annoncé d'harmonisation, d'homogénéisation et de la prise en compte du caractère social dans sa tarification pour amener les usagers vers les transports collectifs.

La commission prend acte de la demande de négociation avec les services de l'Etat pour intégrer un volet « transport-mobilité » dans le contrat d'avenir 2021-2027 pour les années 2023 à 2027, tout en souhaitant que les infrastructures soient incluses dans ce volet afin de garantir les travaux à mener sur les « petites lignes ferroviaires », dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

Sur ce dernier point la commission invite la Région à prendre connaissance de l'avis du CESER sur la desserte des vallées alpines qui préconise un certain nombre de mesures pour agir sur ces dessertes et les redynamiser.

La commission remarque qu'il n'est pas fait mention du transport de marchandises et de la logistique qui sont des points de modification du SRADDET ; le développement du fret ferroviaire et du fret fluvial étant, par ailleurs, mentionnés dans le Plan climat 2 aux mesures 9 et 10.

f. Economie et Emploi

Dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires, aucun chapitre n'est consacré au développement économique. La commission note le nouveau dispositif «Zéro rideaux fermés» pour soutenir les commerces de centre-ville et l'intérêt porté à l'économie sociale et solidaire. Malgré le soutien existant à l'industrie, les questions de la relocalisation et du développement industriel, pourtant centrales ne sont pas suffisamment mises en avant. Le renvoi au Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation ne peut être jugé complètement satisfaisant. Ce document d'orientation ne permet pas d'apprécier le soutien réel de la Région à l'activité économique pour 2022

g. Formation Professionnelle, Apprentissage

S'agissant de la nouvelle commande publique 2022 /2026, la commission souligne positivement son caractère pluriannuel mais regrette l'absence de consultation préalable du CESER et du CREFOP dans sa phase de concertation et insiste sur l'importance de prendre en compte l'ensemble des partenaires dans l'élaboration du prochain CPRDFOP. En outre si elle partage la volonté régionale de favoriser la formation pour les métiers en tension elle rappelle d'une part que pour certains d'entre eux cette situation est liée à leur manque d'attractivité qui peut être imputable aux conditions de travail et de rémunération et d'autre part la nécessité de ne pas négliger les compétences de base pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

h. Tourisme

Le tourisme est une activité essentielle au développement économique de la région. La commission Tourisme du CESER partage la prise en compte de la vision transversale du tourisme dans les politiques régionales mais insiste sur la nécessité de préserver le budget dédié au tourisme dans l'exercice 2022 .De plus, elle rappelle l'importance d'élaborer un schéma régional durable du tourisme qui permet d'avoir une vision prospective du développement touristique d'un territoire ,de structurer l'action des collectivités dans ce domaine et de la rendre lisible auprès de ses partenaires à travers une démarche partagée.

i. Lycées, Patrimoine et Investissements régionaux

Dans ce rapport sur les orientations budgétaires pour 2022, la commission a relevé une annonce importante pour les lycées: un milliard d'euros, qui seront consacrés, sur la mandature, à un grand plan de rénovation des lycées. Cependant, 3 questions sont restées en suspens :

- s'agit-il de moyens supplémentaires, ou est-ce une priorisation thématique, à budget constant ?
- quelles en seront les premières déclinaisons sur l'année 2022 ?
- ce plan englobe-t-il l'achèvement de la mise aux normes d'accessibilité des lycées, au regard de la loi de 2005 sur le handicap ?

La commission Lycées aurait souhaité connaître quelques éléments concrets relatifs au déploiement de ce grand plan de rénovation, de son articulation avec les projets existants, et/ou de son rôle d'accélérateur pour de nouveaux projets.

j. Culture, patrimoine culturel

La commission Culture du CESER a accueilli avec satisfaction l'annonce du renforcement des moyens qui seront alloués à l'action culturelle sur l'ensemble des territoires de la Région. Elle a également constaté la place importante donnée à la culture et au patrimoine dans l'objectif transversal de « Faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur la plus belle région d'Europe en 2030 ». Enfin, elle a relevé que les avis ou préconisations de sa commission culture ont été écoutés, et que certaines de ses préconisations ont été intégrées dans les décisions régionales.

k. Sport, Jeunesse, Vie associative

La commission prend acte de la mise en œuvre d'une politique de santé volontariste de l'exécutif, et souhaite insister sur l'importance d'un soutien à la pratique d'activités physiques et sportives, dont les bienfaits sont reconnus à la promotion et au maintien de la santé. La commission regrette l'absence de référence aux associations dans les documents présentés. En effet, leur poids économique en Région PACA est important ; La force des associations est indéniable pour porter des sujets sociétaux majeurs.

La commission relève la volonté de l'exécutif de renforcer l'attractivité de la région à l'échelle européenne. Cet objectif est pertinent à condition qu'il entraîne un meilleur cadre de vie pour nos habitants, notamment en matière de solidarité, d'accès à un emploi ou de soutien à notre jeunesse.

A cette fin, la commission SJVA invite la région à s'appuyer aussi sur les acteurs de l'économie vertueuse que constitue l'économie sociale et solidaire (l'ESS).

l. Environnement

La commission prend acte de la volonté de la région de faire du changement climatique le fil rouge de l'ensemble des politiques régionales, pour « Garder une COP d'Avance ». Pour disposer d'une meilleure visibilité sur les orientations et sur les actions à mener, la commission environnement du CESER suggère de compléter le point « 1 - L'environnement économique et le contexte institutionnel par un zoom sur l'évolution du réchauffement climatique et l'érosion du vivant qui sont des enjeux liés, et ses conséquences sur les territoires et le littoral avec l'accroissements des risques sur l'ensemble du territoire régional.

La commission relève l'ambition de la région, au travers de trois grands axes de travail, de devenir à l'horizon 2030 la plus belle région d'Europe. La notion environnementale est abordée dans les trois axes, aussi bien dans la protection, la promotion et l'amélioration des conditions de vie. La commission prend note de l'imprégnation de la préservation de l'environnement dans les choix de politique publique de la région.

Pour autant, les investissements ne règlent pas tout. L'orientation budgétaire devrait prévoir un accompagnement de ces investissements vers la transition écologique et énergétique dans les territoires avec de la formation, de l'acquisition de connaissances et de compétences, donc de l'accompagnement humain.

m. Relations internationales

La commission prend acte du souhait de gérer les deniers publics de manière responsable, afin de poursuivre sa capacité de désendettement et pour mieux intensifier ses investissements sur notre territoire régional. Elle attire l'attention, qu'au-delà de la mise en concurrence entre région qui peut si elle est maîtrisée être un facteur d'émulation, sur la nécessaire démarche collaborative entre territoires au service de l'intérêt général. Elle reste attentive au choix de la région de porter la lutte contre le réchauffement climatique au niveau du bassin européen. Cette « *Mare Nostrum* »

devient un « *laboratoire* » en matière de changement climatique. Il aurait été apprécié que la dimension internationale soit davantage portée dans le rapport sous l'angle notamment du bassin méditerranéen. Enfin, la commission rappelle les propositions qu'elle avait formulé dans son rapport sur l'évaluation MED du futur adopté l'année passée : Favoriser l'émergence d'un programme d'échanges des jeunes talents économiques euro-méditerranéens et Favoriser un ERAMUS de la méditerranée ou bien encore pour travailler sur les problématiques du travail, des solidarités et de la construction d'échanges.

5. Sur l'aéroport d'Avignon

Les dépenses de ce budget annexe 2022 seront constituées du versement de la contribution exploitation dans le cadre du contrat de délégation, pour un montant de 1,1 M€, d'investissements de 1,2 M€ en autorisations de programme, et 2.4 M€ en crédits de paiement. Les recettes seront composées de la dotation d'équilibre en provenance du budget principal, de la dotation annuelle de compensation du transfert de l'Aéroport versée par l'Etat, du versement de la redevance d'affermage, ainsi que du reversement des redevances d'occupation du domaine public et de la taxe foncière récupérable. Le CESER prend acte de ces éléments

IV. CONCLUSION

Le rapport qui a été présenté au CESER comporte à la fois les projections sur la mandature et les orientations pour l'année 2022. Cette confusion entre la trajectoire envisagée pour le mandat et les prévisions pour l'année 2022 a rendu l'exercice difficile pour comprendre ce qui est envisagé en 2022 sur les grandes compétences régionales d'une part, et sur les actions volontaristes d'autre part.

Le respect de la trajectoire financière prévue par l'exécutif régional induira des économies dans les dépenses : pour réussir à dégager les marges nécessaires au financement des investissements et au remboursement de la dette, la Région devra forcément faire dès à présent des choix, qui auraient mérité d'être abordés dès cette année 2022. En février prochain, lors de la présentation du Budget primitif pour 2022, il sera donc nécessaire que le Conseil régional précise ses choix politiques pour faire face aux dépenses qui s'inscrivent dans ses compétences légales et à celles décidées dans des orientations volontaristes.

Dans le cadre de ces orientations budgétaires pour 2022, la Région a confirmé sa volonté d'être « plus proche des citoyens » et d'impliquer plus fortement la société civile. Le CESER en prend acte et continuera à jouer pleinement son rôle par ses avis en portant la parole de la société civile organisée auprès du Conseil Régional, au service de l'ensemble des habitants du territoire.

Explications de vote

1^{er} Collège

- Intervention de Michel HENRY

2^{ème} Collège

- Intervention de Frederic PELLEING, au nom du groupe CFDT
- Intervention de Philippe COTTET au nom du groupe CGT, FSU et Solidaires
- Intervention de Daniel PETRUCCI au nom du groupe CFE-CGC
- Intervention de Stéphane GAVELLE au nom du groupe FO

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

- Intervention de Serge DAVIN

Intervention de Michel HENRY au nom du 1er Collège

Dégager des marges de manœuvre pour soutenir le tissu économique et améliorer les équilibres financiers sont des marqueurs forts pour le 1^{er} Collège. Les objectifs présentés par le nouvel exécutif régional dans le Rapport des Orientations budgétaires 2022 répondent à ce double objectif. En effet les objectifs privilégient l'investissement régional et le strict contingentement de l'évolution des dépenses en réalisant des économies sur la section de fonctionnement. Cela permettra à la Région l'amélioration des politiques mises en œuvre lors de la mandature précédente avec des améliorations compte tenu des retours d'expérience.

Le 1^{er} Collège note que :

- Le financement des investissements s'appuiera, notamment, sur une meilleure mobilisation des fonds dans le cadre notamment : du plan de reconquête économique régional ; de la signature d'un pacte additionnel en faveur de l'investissement dans les compétences ; de la déclinaison du contrat d'avenir ; et des fonds structurels européens. Ils ont été particulièrement performant dans la précédente mandature pour 4,7 Md€ et devraient atteindre 10,0 Md€ sur cette mandature.
- Le budget 2022 sera élaboré en intégrant des prévisions de recettes, d'un montant de 2 164,8 M€, réalistes mais prudentes. Face à la stagnation prévisible des recettes de fonctionnement sur les prochains exercices, améliorer la capacité d'autofinancement à un niveau satisfaisant ne sera possible pour la Région qu'à la condition d'une très stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est la condition indispensable pour conforter la capacité d'investissement, sans alourdir l'endettement.
- Les recettes issues de la TVA en remplacement des dotations vont permettre un meilleur suivi de la trajectoire de croissance économique.
- L'objectif fixé par la politique régionale pour la lutte contre le changement climatique « Garder une COP d'avance » par la mobilisation de 40 % du budget régional, sans pour autant préciser les arbitrages nécessaires à l'obtention de cet objectif
- Les actions de la Région notamment pour :
 - Poursuivre et amplifier les orientations prises en matière d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovations, plus particulièrement le soutien actif aux entreprises innovantes ;
 - Accompagner les entreprises dans leur développement économique en favorisant une politique de formation initiale et continue face aux difficultés de recrutement dans de nombreuses filières ;
 - Mettre en place des investissements en matière de sûreté/sécurité avec la création d'un programme dédié notamment en cybersécurité ;
 - Soutenir les actions de décarbonation des entreprises (industries, l'agriculture, ...) en renforçant le changement des pratiques et en favorisant l'investissement dans l'innovation ;
 - Poursuite l'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre aux projets favorables pour la lutte contre le changement climatique « Garder une COP d'avance ».

Le 1^{er} Collège encourage la Région à maintenir un plan d'économie, notamment avec plusieurs mesures concrètes : réduire les dépenses inhérentes aux frais de fonctionnement de l'institution ; contenir les dépenses de personnel constituant près d'un cinquième du budget de fonctionnement ; et rendre plus efficaces les dépenses

d'intervention liées aux politiques régionales représentant en section de fonctionnement, plus d'un milliard d'euros.

Le 1er Collège souligne la nécessité de rendre la dépense régionale plus efficiente dans le respect des dispositions de la loi NOTRe tout en intégrant les avancées qu'il attend des Etats Régionaux de la Relance. Ce dialogue rapproché avec l'ensemble des acteurs du territoire a fait émerger des pistes de réflexion à intégrer dans le projet de budget régional pour 2022, marquant des évolutions sur les cadres d'intervention de la Région dans certaines politiques publiques.

Rappelons que la suppression de la clause de compétence générale dans certains domaines, clarifient les domaines d'action ouverts aux régions et ceux dont elles sont retirées. Ces règles signifient la maîtrise des financements croisés avec les autres collectivités territoriales et l'application plus stricte de la notion d'intérêt régional.

Le 1^{er} Collège est confiant dans la trajectoire du nouvel exécutif marqué par le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2022 et les auditions. Il sera très attentif à ce que les décisions budgétaires prises soient à la hauteur des enjeux : promotion de ce qui fait la richesse vivante de notre région ; protection de notre cadre de vie et de tous nos patrimoines ; amélioration de tout ce qui contribue à nos conditions de vie.

Le 1er Collège votera l'avis.

Intervention de Frederic PELLEING, au nom du groupe CFDT (2^{ème} Collège)

Le contexte sanitaire actuel qui pèse sur notre fonctionnement, le moral de nos concitoyens et l'activité économique nous conduit malheureusement à nous réunir en bureau exécutif de notre assemblée

La CFDT votera l'ensemble des avis car elle partage l'analyse et les propositions fruit d'un travail collégial de notre assemblée.

Nous insisterons plus particulièrement sur l'avis sur les orientations budgétaires 2022.

En préambule, il faut rappeler que ce sont les premières orientations budgétaires de la nouvelle mandature du Conseil Régional. Sans revenir sur les conditions de l'élection de ces régionales, pour la deuxième fois la majorité en place doit son élection à un large rassemblement des forces démocratiques.

En ce sens le travail, les relations avec le CESER émanation de la société civile, doivent être à la hauteur des engagements du président Muselier.

Une des prérogatives légales du CESER est d'être saisi par le Conseil Régional sur certaines thématiques et plus particulièrement sur les budgets, le compte administratif et pour cet avis sur les orientations budgétaires.

Nous regrettons, comme le pointe l'avis, un document assez indigent et pauvre en explications. Les auditions des différents responsables politiques sur les thématiques Régionales ont été de qualités diverses.

L'avis pointe en effet ce sujet tant sur la forme que le fond qui s'interroge sur les actions, leur ampleur et leur impact régional.

En effet, certaines auditions nous ont permis d'avoir des éclairages supplémentaires. Mais d'autres ont été en dessous des enjeux comme celle de la commission lycées.

Ce manque de considération envers notre institution nous interroge, et si nous pouvons le considérer comme un acte manqué de début de mandature, il doit être signalé afin de faire remonter.

Ce qui nous conduit à nous questionner sur la volonté de l'exécutif Régional de mettre en place une véritable évaluation des politiques publiques, ce qui est dans les missions de notre assemblée.

Nous le déplorons maintenant dans chaque avis depuis plusieurs années. Entre acte manqué ou mauvaise volonté la récurrence de cette demande commence à nous exaspérer.

Le groupe CFDT demande face à ces errements une mise en place d'une véritable évaluation des politiques publiques coconstruite entre les élus du Conseil Régional et les membres du CESER.

La CFDT votera l'avis.

Intervention de Philippe COTTET au nom du groupe CGT, FSU et Solidaires (2ème Collège)

Le ROB 2022 se veut une nouvelle feuille de route à l'occasion de la nouvelle mandature. Pourtant sa lecture nous laisse sceptiques en matière d'ambitions nouvelles concernant les orientations budgétaires de l'exécutif régional. Nous semblons être en fait dans une certaine continuité, une absence de vision politique, une gestion à la petite semaine. La priorité affichée « Faire de PACA la plus belle région d'Europe en 2030 » relève d'ailleurs plus de la communication facile que d'une ligne politique. A coup sûr, les autres régions apprécieront ! Nous sommes bien là dans une vision de mise en concurrence exacerbée entre régions, objectif que nous ne partageons pas.

Ce slogan se décline en deux engagements :

- « *Promouvoir nos atouts naturels, notre cadre de vie et tout ce dont nous héritons.* »

Effectivement, il s'agit bien d'une opération de promotion « auto centrée » digne d'un mauvais cabinet de communication mais indigne d'une politique régionale au service de l'intérêt général.

- « *Engager tous nos moyens dans le sens de l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.* »

Bel engagement que voilà ! Donc l'exécutif régional va enfin s'attaquer à la pauvreté qui frappe de plein fouet une partie importante de la population régionale (taux de pauvreté de 17%, 25% des moins de 30 ans sous le seuil de pauvreté), à la précarité qui touche 15% des salariés de la région, au chômage (taux supérieur à la moyenne nationale), au mal-logement (plus de 133 000 logements potentiellement indignes en PACA), aux problèmes de transport endémiques qui pourrissent au quotidien la vie des habitants de PACA, au manque de formation d'une partie trop importante de nos concitoyens... Autant de marqueurs négatifs pour notre région qui à coup sûr n'en font pas la plus belle région d'Europe !

Les prévisions budgétaires devraient donc se traduire par des orientations fortes en la matière. Pourtant, il est vain de vouloir trouver dans ce document des pistes sérieuses permettant d'espérer que les choix budgétaires aillent dans ce sens. Grande place est faite en revanche à la lutte contre le harcèlement scolaire et les violences faites aux femmes, là aussi beaucoup de communication pour pas grand-chose en s'appuyant sur des sujets qui s'ils sont importants ne peuvent constituer le cœur d'une politique régionale.

En matière de transports : L'audition du vice-président aux transports a permis d'entendre une volonté d'amélioration des infrastructures et la mise en route d'une tarification sociale avant l'été. L'objectif étant de créer les conditions d'un report modal. Si ce discours est satisfaisant il n'apparaît pas explicitement dans les documents, ou il est simplement annoncé une simplification et une amélioration de l'offre de mobilité sans plus de précision. Nous mesurerons ces objectifs lors de l'étude du budget primitif mais avec l'inquiétude d'y trouver les moyens nécessaires au moment même où l'exécutif régional vient de distribuer des millions d'€ pour ouvrir à la concurrence les lignes les plus rentables de la région. Une décision qui va avoir des conséquences négatives sur le service public et le budget régional. Concernant les infrastructures il ne s'agit que la suite du CPER et contrat d'avenir, nous mesurerons donc les avancées sur ce sujet à l'aune du prochain accord avec l'état.

En matière de formation : l'objectif est de former les Provençaux, les Alpains et les Azuréens à des métiers utiles ? Il y aurait donc des métiers inutiles ?

Sur les autres questions relatives aux conditions de vie des habitants de PACA ? Rien ! Ils devront attendre que l'enrichissement des entreprises ruissellent sur leurs épaules... Le conseil régional est plus prompt à afficher la distribution de millions d'€ aux entreprises que de leur demander de rémunérer correctement leurs salariés ce qui permettrait de relancer la consommation notamment dans la région.

Lors de la présentation des OB devant la Commission Finances, le Vice-Président a sollicité le CESER pour apporter des pistes de réflexion qui seront intégrées dans le projet du budget régional.

Nous soumettons donc cinq pistes à l'exécutif :

- La lutte contre la pauvreté, la précarité et le chômage ;
- La lutte contre le mal-logement et contre la précarité énergétique ;
- Une politique de développement du transport public ferroviaire ;
- Un plan régional de formation répondant aux besoins des personnes, tant en termes d'accès aux premiers savoirs que de développement des qualifications.
- Un plan d'action européen et international s'appuyant sur une démarche coopérative plutôt que concurrentielle.

Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis du CESER.

Intervention de Daniel PETRUCCI au nom du groupe CFE-CGC (2ème Collège)

Le Conseil Régional présente dans les orientations budgétaires, ses six grands axes de politique régionale pour la nouvelle mandature.

Pour la CFE-CGC, les travaux d'analyse des orientations budgétaires menés par les différentes commissions du CESER, montrent qu'il est d'ores et déjà difficile d'identifier clairement la déclinaison concrète des ambitions de l'exécutif régional, tant dans les domaines de compétences obligatoires de la Région que dans ses domaines d'interventions volontaristes.

Nous attendons la présentation du budget primitif, en espérant qu'il apporte un éclairage suffisant sur les actions réellement prévues.

Une partie des explications données en commissions, laissent penser que certaines des préconisations du CESER ont été retenues dans les projets de la nouvelle mandature. Alors que nous traversons toujours une crise sanitaire majeure, qui n'a pas fini de bouleverser notre société, nous insistons pour que la Région s'empare des sujets et propositions portées par la société civile par l'intermédiaire du CESER.

La CFE-CGC demande également, un réel engagement du conseil régional dans une démarche d'évaluation des politiques régionales avec le CESER.

La CFE-CGC votera l'avis présenté sur les orientations budgétaires

Intervention de Stéphane GAVELLE au nom du groupe FO (2ème Collège)

Le groupe Force Ouvrière constate que le document d'orientation budgétaire présenté par la Région ne permet pas ,à cette étape, de hiérarchiser les engagements de la politique régionale pour 2022 .

Déclinant pèle mêle des éléments structurants larges et des compétences exclusives comme le contrat d'avenir, les transports avec d'autre programmes plus spécifiques comme « la lutte contre les violences faites aux femmes »ou « le harcèlement scolaire », le rapport soumis ne permet pas de savoir, en grande masses, vers quels engagements financiers à la hausse ou à la baisse s'engage la Région.

De fait, sans de telles indications de tendances, le document prend le risque d'apparaître comme un simple catalogue mêlant bonnes intentions et thèmes de circonstances.

Ceci est d'autant plus regrettable qu'en son sein, le document contient des pistes d'action tout à fait pertinentes, stratégiques et adaptées aux exigences de la période.

Finalement le groupe FO regrette donc plus la forme du document et certains concepts (« faire la plus belle région d'Europe ») que la volonté politique régionale qu'il est sensé traduire. Sur ce dernier point, le groupe FO attendra l'avancée de la procédure budgétaire et le cadre budgétaire engagé, programme par programme, pour se prononcer définitivement.

En conséquence, le groupe FO votera l'avis proposé.

Intervention de Serge DAVIN au nom des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) pour 2022 appelle, de la part des collèges 3 & 4 du CESER, les observations suivantes :

Il convient de rappeler, en préambule, que les orientations budgétaires visent à traduire, les lignes politiques dans lesquelles s'inscrivent, chaque année, les politiques mises en œuvre et priorités pour la durée du mandat (ce qu' on appelle généralement la « feuille de route »); les inscriptions de crédit aux budgets annuels successifs permettent de concrétiser la fidélité à cette feuille de route. Or, dans ce ROB 2022 cela n'est pas possible.

Nos collègues notent en effet une certaine confusion, dans la présentation du rapport, entre d'une part les priorités annuelles qui correspondent, dans certains domaines, à la « feuille de route » politique , et d'autre part, la traduction budgétaire annuelle, pour 2022, qui vise à la mise en œuvre de cette «feuille de route ».

Nos collègues seront donc très attentifs aux montants des crédits inscrits en conformité avec la « feuille de route » annoncée.

Certaines incohérences ont par ailleurs été notées entre le rapport écrit et certaines présentations verbales des priorités par les élus devant les commissions sectorielles du CESER.

Même si, (avant la crise sanitaire mais aussi compte tenu de celle-ci et depuis la « sortie de crise) des efforts importants, aux côtés de l'Etat et de l'assurance maladie, ont effectivement été déployés dans le champ sanitaire, et même si les différents plans de relance laissent augurer, pour 2022, sur la lancée de 2021, une sensible amélioration, les « 3^o et 4^o collègues observent, pour le déplorer amèrement, que le concept de solidarité (traduction moderne du concept républicain de fraternité) ne soit que furtivement évoqué dans les priorités budgétaires. Or, comment « faire de SUD/Paca la région la plus belle d'Europe » quand les habitants de cette région sont confrontés à des taux (chômage, pauvreté, inégalités sociales...) défavorables et persistants, que la crise sanitaire n'a, au surplus, que négativement affectés ?

Il y a là, pour la Région mais aussi l'Etat, les autres collectivités et les partenaires (organismes de protection sociale, bailleurs sociaux...) un vrai défi à relever , dont la CTAP pourrait se saisir, et où le CESER, en tant que représentant de la société civile organisée, doit pouvoir prendre toute sa place.

Nous suggérons enfin:

- la généralisation de conventions tri annuelles entre la Région et toutes les associations sur la base d'objectifs, de conditions et de critères d'évaluation partagés, avec, en particulier, des compte -rendus annuels

- l'association du CESER à une pratique systématique d'évaluation, prévue par la loi mais dont la mise en œuvre effective est toujours attendue, avec une exaspération grandissante.

Par ailleurs il serait souhaitable que l'exercice du ROB soit aussi l'occasion pour la Région d'établir un document récapitulatif de l'état social de la région (principaux taux; chômage, pauvreté, inégalités sociales, logement, leur évolution et le positionnement de SUD/Paca par rapport aux autres régions et à l'ensemble national. (La FICAF, sur le modèle de l'Atlas social produit antérieurement, pourrait être sollicitée à cet égard)

Le texte de l'avis proposé par la commission des finances reprend les principales observations des commissions sectorielles du CESER; il tient compte également de l'avis de nos collègues.

En conséquence, les collègues 3&4 voteront l'avis.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@maregionsud.fr
Site web: www.ceser.maregionsud.fr